MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la deuxième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 6 février 2017, à 20:00 heures à l'endroit habituel.

Sont présents:	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	Mme	Marie Eve Leduc	Conseillère
	Mme	Josée Mathieu	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Sylvie Chaput	Directrice générale
	Mme	Geneviève Bureau	Adjointe administrative

Est absent le conseiller M. Éric Delage.

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017
4. Rapport financier et comptes à payer
5. Rapport de l'inspecteur
6. Période de questions
7. Administration
   a) Dépôt à terme
   b) Avis de motion – Règlement 2017-07 remplaçant le Règlement 2016-08 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
   c) Avis de motion – Règlement 2017-08 modifiant le Règlement 2016-07 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
   d) Avis de motion – Politique de recouvrement et de radiation des créances
   e) Dépôt du rapport d'inspection et des recommandations de la Société mutuelle de prévention
   f) Conseil sans papier
   g) Installation d'un avertisseur de fumée dans une cage d'escalier au bureau municipal
   h) Mandat à Gestim – Ajout de dispositions à la refonte complète des règlements d'urbanisme
   i) Instauration d'un système d'envoi de messages d'urgence
   j) Adhésion au service en ligne PerLE du portail du gouvernement du Québec
   k) Demande de convocation d'une assemblée extraordinaire des membres de La Mutuelle des municipalités du Québec – Révision de la Politique sur l'éthique et la déontologie et révocation des administrateurs
   l) Publication de la Politique de la famille et du guide des ressources
   m) Résolution autorisant l'adhésion de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains

8. R.A.R.C.
   a) Procès-verbal de la RARC

9. Transport
   a) Entretien du gazon et des aménagements paysagers

10. Hygiène du milieu
    a) Procès-verbal de la Régie des Déchets
    b) Procès-verbal de la MRC
    c) Achat d'une pompe submersible à l'usine de traitement des eaux usées

11. Loisirs et culture
    a) Dépôt des revenus et dépenses de janvier 2017
    b) Procès-verbal de janvier 2017 de OTJ St-Bernard
    c) Paiement de la subvention 2017 du Festival de musique traditionnelle
    d) Bibliothèque – Réaménagement
    e) Avis de motion – Règlement 2017-09 modifiant le Règlement 2011-02 concernant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale de Saint-Bernard-de-Michaudville
    f) Bibliothèque – Amnistie des frais de retard

12. Autres sujets
   a) Demande d'appui – Regroupement pour un Québec en santé
   b) Demande d'appui – Projet de loi C-323
   c) Journées de la persévérance scolaire
   d) ACMPA – Banque postale

13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2017.02.01 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour modifié tel que déposé.

3. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017

2017.02.02 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil du 9 janvier 2017.

4. Rapport financier et comptes à payer

Bilan au 31 janvier 2017

Solde au compte fonds d'administration	17 837,52 $
Solde au compte fonds de roulement	– $
Solde à l'épargne stable - Fonds d'urgence	288,76 $
Part de qualification	5,00 $
Épargne à terme - Fonds d'administration	255 391,82 $
Épargne à terme - Fonds de roulement	69 907,89 $
Grand total	**343 430,99 $**
Marge de crédit pour le réseau d'égout au 31 décembre 2016	111 558,55 $
Dépenses estimées à venir	77 843,45 $
Subvention TECQ à recevoir	(189 402,00)$
Total	**– $**
Emprunt no 1 - réseau d'égout	2 043 000,00 $
Emprunt no 2 - réseau d'égout	891 800,00 $
Total de la dette	**2 934 800,00 $**
Subvention FCCQ -Provincial inclus qui sera remboursée sur 10 ans	(1 657 500,00)$
Solde de l'emprunt no 1 - réseau d'égout - Part Municipalité	**1 277 300,00 $**
Remboursement de la dette	
Solde de la dette au 31 décembre 2016	2 675 800,00 $
Remboursement du capital	– $
Solde de la dette totale - réseau d'égout au 31 janvier 2017	**2 675 800,00 $**

2017.02.03 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport financier de janvier 2017 et d'autoriser le paiement des comptes à payer de février 2017 tel que soumis pour un montant total de 286 327,17 $.

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de Gestim de janvier 2017 a été remis à chacun des membres du Conseil.

L'inspecteur municipal informe le Conseil des travaux effectués.

6. Période de questions

Le comité de bibliothèque, représenté par Mesdames Karine Monast, Audrey Fortier et Micheline Plante, interroge le conseil au sujet de la lettre qui a été déposée au conseil concernant les projets de l'administration municipale de déménager la bibliothèque au sous-sol du bureau municipal. Leurs craintes au sujet d'un éventuel déménagement sont soulevées.

Madame le maire remercie le comité de leur intérêt face à l'avenir de la bibliothèque ainsi que des suggestions qui ont été faites dans la lettre. La lettre a été lue et ses options considérées. Madame le maire répond à certaines inquiétudes soulevées dans la lettre.

Le comité de la bibliothèque assure qu'il se pliera à la décision du conseil, mais aimerait que la population comprenne qu'il ne s'agit pas d'une demande du comité de bibliothèque, mais bien de l'administration municipale.

7. Administration

a) Dépôt à terme

2017.02.04 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de retirer un montant de 140 000 $ du dépôt à terme afin de couvrir les chèques du mois de février 2017.

b) Avis de motion – Règlement 2017-07 remplaçant le Règlement 2016-08 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Jussaume qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 2016-08 relatif au « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ».

Ce règlement a pour objet de modifier les termes « toute personne » par « tout membre du conseil » et le contenu de l'article 6.1 *Activités de financement* du code afin d'être conforme à la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique entrée en vigueur le 10 juin 2016.

Les membres du conseil ayant en main le projet de règlement, il y aura dispense de lecture.

c) Avis de motion – Règlement 2017-08 remplaçant le Règlement 2016-07 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Avis de motion est donné par la conseillère Emmanuelle Bagg qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 2016-07 relatif au « Code d'éthique et de déontologie des employé(e)s municipaux de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ».

Ce règlement a pour objet de remplacer la *Règle 8 – Activité de financement* du code afin d'être conforme à la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique entrée en vigueur le 10 juin 2016.

Les membres du conseil ayant en main le projet de règlement, il y aura dispense de lecture.

d) Avis de motion – Politique de recouvrement et de radiation des créances

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Robert qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption une politique sur le recouvrement et la radiation des créances.

Cette politique a pour objet de préciser les règles et la procédure pour le recouvrement et la radiation de montants dus à la Municipalité.

Les membres du conseil ayant en main le projet de politique, il y aura dispense de lecture.

e) Dépôt du rapport d'inspection et des recommandations de la Société mutuelle de prévention

Le rapport d'inspection et les recommandations de la Société mutuelle de prévention ont été remis à chacun des membres du conseil.

f) Conseil sans papier

CONSIDÉRANT que l'envoi par courrier de l'ordre du jour et de la clé USB contenant les documents numérisés de la séance du conseil coûte près de 13,00 $ à chaque séance, soit environ 156 $ par année ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de déposer les documents préparatoires des séances de conseil sur un site sécurisé ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Coop Telsys au montant de 100,00 $ pour la création d'une page sécurisé pour un conseil sans papier sur le site de la Municipalité qui sera par la suite gérée par l'administration municipale ;

2017.02.05 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater Coop Telsys pour la création d'une page « conseil sans papier » pour un montant de 100,00 $.

g) Installation d'un avertisseur de fumée dans une cage d'escalier du bureau municipal

CONSIDÉRANT que le rapport de la MMQ recommandait l'installation d'un avertisseur de fumée relié à la centrale d'alarme dans la cage d'escalier reliant le bureau municipal à la salle du conseil ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de DM Sécurité au montant de 260,00 $ plus les taxes applicables ;

2017.02.06 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater DM Sécurité pour l'installation d'un avertisseur de fumée dans la cage d'escalier du bureau municipal pour un montant de 260,00 $ plus les taxes applicables.

h) Mandat à Gestim – Ajout de dispositions à la refonte complète des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville avait entrepris des démarches d'adoption de la refonte de ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains a été adopté et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 15 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la concordance des règlements d'urbanisme de la Municipalité avec le schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT que la firme Gestim, qui avait préparé la refonte des règlements d'urbanisme de la Municipalité, nous propose d'effectuer les ajouts nécessaires à ces règlements d'urbanisme afin d'être conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains pour un montant de 5 000 $;

2017.02.07 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyé par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater Gestim pour ajouter des dispositions à la refonte des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour un montant de 5 000 $ plus les taxes applicables et des frais de 175 $ plus taxes applicables par rencontre pour les services d'une personne-ressource, s'il y a lieu, lors de rencontres et/ou consultations publiques.

i) Instauration d'un système d'envoi de messages d'urgence

Reporté dans l'attente des réponses des municipalités de Saint-Jude et de Saint-Louis. Le conseil demande de vérifier avec la Régie d'Aqueduc de Richelieu-Centre si l'instauration d'un tel système pourrait être avantageuse pour la Régie, considérant que la majorité des messages d'urgence concerneront l'eau potable.

j) Adhésion au service en ligne PerLE du portail du gouvernement du Québec

Le conseil ne voit pas l'intérêt et le besoin d'adhérer au système PerLE considérant qu'il faut qu'il soit entretenu par l'administration municipale et que la Municipalité est petite pour un tel système.

k) Demande de convocation d'une assemblée extraordinaire des membres de La Mutuelle des municipalités du Québec – Révision de la Politique sur l'éthique et la déontologie et révocation des administrateurs

ATTENDU que la mission de la FQM est de représenter les intérêts des municipalités locales et régionales;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est membre de la FQM;

ATTENDU qu'à ce titre, la FQM a travaillé depuis au moins 1986 à la mise sur pied d'une mutuelle d'assurance ce qui a donné lieu en 2003 à la constitution de La Mutuelle des municipalités du Québec (« MMQ »);

ATTENDU que la FQM n'a pas d'intérêt différent des municipalités qui en sont membres;

ATTENDU que par sa résolution CA-2016-08-25/09 du 25 août 2016 le Conseil d'administration de la FQM a dit souhaiter que des liens étroits soient développés entre celle-ci et la MMQ et a demandé qu'une rencontre ait lieu entre les membres de son comité exécutif et des représentants de la MMQ, ce que celle-ci a refusé;

ATTENDU que le 31 août 2016, le Comité de déontologie et gouvernance de la MMQ a amendé la *Politique sur l'éthique et la déontologie* (la « *Politique* ») faisant notamment en sorte que si ces amendements sont maintenus, les administrateurs de la FQM ne pourront plus, à l'avenir, être élus au Conseil d'administration de la MMQ;

ATTENDU que le 1er septembre 2016, le conseil d'administration de la MMQ a mandaté le Comité de déontologie et gouvernance afin qu'il examine la conduite de M. Richard Lehoux, administrateur de la MMQ et président de la FQM, à la lumière de la *Politique* notamment pour avoir déposé la résolution CA-2016-08-25/09 et pour différentes allégations toutes relatives aux liens entre la FQM et la MMQ;

ATTENDU que le 1er décembre 2016, le conseil d'administration de la MMQ a approuvé le contenu d'une décision du Comité de déontologie et gouvernance interprétant la *Politique* de manière à interdire à un dirigeant ou à un administrateur de la FQM de siéger à titre d'administrateur de la MMQ;

ATTENDU que le premier président de la MMQ était aussi président de la FQM, que plusieurs des administrateurs de la FQM ont été administrateurs de la MMQ et que M. Richard Lehoux siège à titre d'administrateur de la MMQ depuis sa constitution en 2003, qu'il occupe des fonctions d'administrateurs de la FQM en continu depuis 2001 et d'officiers de la FQM depuis 2010;

ATTENDU que la très grande majorité des membres de la MMQ sont membres de la FQM, qu'ils ont des intérêts convergents et qu'il est dans l'intérêt des membres de la FQM et de la MMQ que celle-ci demeure un instrument au service des plus petites municipalités;

ATTENDU que ces positions et ces actes du conseil d'administration de la MMQ divergent de manière fondamentale et irréconciliable avec la position de la municipalité quant à la relation étroite et à la collaboration que doit maintenir la MMQ avec la FQM, vu leur mission et leur intérêt commun, soit celui des membres;

ATTENDU que ces actes du conseil d'administration de la MMQ démontrent, de l'avis de la municipalité, une absence de connaissance de la MMQ et de l'environnement dans lequel elle opère;

ATTENDU que les positions adoptées par le conseil d'administration de la MMQ sont de nature à nuire à une saine gestion de la MMQ et à porter atteinte à l'intérêt de ses membres, dont la municipalité fait partie;

ATTENDU qu'il est inacceptable que les administrateurs de la MMQ aient accepté que les règles et politiques de la MMQ aient pour effets d'exclure désormais de son Conseil d'administration les officiers et administrateurs de la FQM.

2017.02.08 Il est proposé par Marie Eve Leduc
Appuyée par Guy Robert
ET RESOLU à l'unanimité des membres du conseil présent :

QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville requière du conseil d'administration de la MMQ qu'il décrète la tenue d'une assemblée extraordinaire des membres et que la secrétaire, Me Colette St-Martin, convoque, sans délai, cette assemblée extraordinaire;

QUE l'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire des membres soit le suivant :
« 1. ouverture de l'assemblée;
2. vérification de la convocation et du quorum;
3. nomination d'un président d'assemblée et d'un secrétaire d'assemblée;
4. abrogation de la résolution du Comité de déontologie et gouvernance adoptée le 31 août 2016 (# 4-09-16) relative à la *Politique*;
5. révocation des administrateurs actuels du conseil d'administration de la MMQ, à l'exception de monsieur Richard Lehoux;
6. élection de nouveaux administrateurs afin de combler les vacances au sein du conseil d'administration de la MMQ :
   a) choix d'un président d'élection;
   b) mise en candidature;
   c) élection des administrateurs;
7. levée de l'assemblée. »

QUE les administrateurs actuels de la MMQ soient informés du fait que leur révocation est demandée par la Municipalité pour les motifs exposés au préambule de la présente résolution;

QU'IL soit demandé à la secrétaire de la MMQ, Me Colette Saint-Martin, de transmettre l'avis de convocation de la tenue de cette assemblée extraordinaire aux administrateurs de la MMQ et que le contenu de la présente résolution leur soit également transmis à titre de motifs écrits invoqués pour requérir leur révocation;

QUE la Municipalité mandate son maire, Mme Francine Morin, afin d'exercer son vote lors de cette assemblée extraordinaire du respect de la présente résolution;

QUE la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis ;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la FQM.

l) Publication de la Politique de la famille et du guide des ressources

CONSIDÉRANT que la Politique de la Famille de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a été adoptée lors de la séance du conseil du 5 décembre dernier ;

CONSIDÉRANT que le plan d'action de cette politique prévoit la publication de la Politique afin de la présenter aux citoyens de Saint-Bernard ;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille accorde une subvention à la préparation et à la publication de la Politique de la Famille d'un montant maximal de 2 500 $ dans le cadre du Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de BuroPro Citation qui avait réalisé la Politique des aînés en 2015 ;

2017.02.09 Sur la proposition de Josée Mathieu
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater BuroPro Citation à la création graphique et à l'impression de la Politique de la Famille et au Guide des ressources pour un montant de 2364,00 $ plus les taxes applicables.

m) Résolution autorisant l'adhésion de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains

CONSIDÉRANT la résolution numéro 121-10-264 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique;

CONSIDÉRANT que les parties à l'entente ont conclu une entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est partie à l'entente;

CONSIDÉRANT que cette entente prendra fin le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que des dispositions sont prévues à cette entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à la présente entente;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a manifesté son désir d'adhérer à la présente entente pour le terme et suivant les conditions de l'entente en vigueur;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, les municipalités, parties à l'entente, doivent consentir à cette adhésion;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle adhésion nécessite une modification des coûts à payer par la municipalité du Village de Sainte-Madeleine relativement à la station totale appartenant à la Partie 8;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle adhésion nécessite le remplacement du règlement de quotes-parts relatif à la Partie 8 pour tenir compte de l'augmentation du nombre de participants;

CONSIDÉRANT les exigences formulées par les parties à l'entente et l'addenda proposé;

EN CONSÉQUENCE

2017.02.10 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains par la signature de l'addenda proposé;

D'AUTORISER les nouvelles répartitions suggérées quant aux coûts de la station totale, propriété de la Partie 8 et le crédit d'une somme de 89,99 $ à la municipalité du Village de Sainte-Madeleine ;

D'AUTORISER le maire, Mme Francine Morin, et la directrice générale, Mme Sylvie Chaput, à signer l'addenda à l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville afin de donner application à la présente résolution.

8. R.A.R.C.
a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal a été remis à chacun des membres du conseil.

9. Transport
a) Entretien du gazon et des aménagements paysagers

- **Entretien du gazon**

L'entretien du gazon est reporté à une prochaine séance.

- **Appel d'offres pour l'entretien des aménagements paysagers**

2017.02.11 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RESOLU A L'UNANIMITE de procéder à un appel d'offres par le biais du Journal Le Bermigeois pour rechercher une personne qui effectuerait l'entretien des aménagements paysagers de l'école (388, rue Principale), des loisirs (902, rue des Loisirs et parc François Xavier-Desrosiers), du bureau municipal (390 rue Principale) et des affiches municipales selon un taux horaire.

10. Hygiène du milieu
a) Procès-verbal de la Régie des Déchets

Le procès-verbal a été remis à chacun des membres du conseil.

b) Procès-verbal de la MRC

Le procès-verbal a été remis à chacun des membres du conseil.

c) Achat d'une pompe submersible à l'usine de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT que la pompe submersible à l'usine de traitement est défectueuse et qu'il faut l'envoyer en réparation ;

CONSIDÉRANT la nécessité de se procurer une pompe de réserve afin d'éviter qu'une autre pompe ne surchauffe pendant qu'une pompe est envoyée à la réparation ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Veolia au montant de 796,38 $ plus taxes applicables ;

2017.02.12 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de procéder à l'achat de la pompe submersible Sulzer modèle EF04W-2 auprès de Veolia pour un montant de 796,83 $ plus les taxes applicables.

11. Loisirs et culture

a) Dépôt des revenus et dépenses de janvier 2017 de OTJ St-Bernard

Reporté à une prochaine séance.

b) Procès-verbal de janvier 2017 – OTJ St-Bernard

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'OTJ St-Bernard inc. du 11 janvier 2017 a été déposé au Conseil.

c) Paiement de la subvention 2017 du Festival de musique traditionnelle

2017.02.13 Sur la proposition Mario Jussaume
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de débourser la subvention annuelle prévue au budget pour le Festival de musique traditionnelle au montant de 500,00 $.

d) Bibliothèque - Réaménagement

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter un bureau pour l'administration municipale ;

CONSIDÉRANT les options de réaménagement présentées au conseil par l'administration municipale et le comité de bibliothèque ;

CONSIDÉRANT que l'option estimée la moins coûteuse pour remédier à ce problème est de réaménager la bibliothèque au sous-sol du bureau municipal ;

CONSIDERANT que le Réseau Biblio Montérégie offre 50 heures gratuites aux bibliothèques affiliées pour les conseiller et s'assurer de la conformité aux normes d'aménagement d'une bibliothèque ;

2017.02.14 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du conseil présents de mandater le Réseau Biblio Montérégie à nous conseiller dans l'aménagement de la bibliothèque au sous-sol du bureau municipal ;

D'ENGAGER un designer ou un architecte pour concevoir un plan d'aménagement ;

D'ESTIMER les coûts d'exécution des travaux selon le plan conçu.

La conseillère Marie Eve Leduc vote contre.

e) Avis de motion – Règlement 2017-09 remplaçant le règlement 2011-02 concernant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale de Saint-Bernard-de-Michaudville

Avis de motion est donné par la conseillère Marie Eve Leduc qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement remplaçant le *Règlement numéro 2011-02 établissant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale de Saint-Bernard-de-Michaudville*.

Ce règlement a pour objet de modifier certaines dispositions du Règlement 2011-02.

Les membres du conseil ayant en main le projet de règlement, il y aura dispense de lecture.

f) Bibliothèque – Amnistie des frais de retard

CONSIDERANT que le nombre de frais de retard impayés ;

CONSIDERANT que plusieurs de ces frais se trouvent dans des dossiers d'usagers qui n'habitent plus Saint-Bernard-de-Michaudville et que le montant total de ces frais est d'environ 86 $;

2017.02.15 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la responsable du comité de bibliothèque d'amnistier les frais de retard des usagers dont la carte est périmée depuis longtemps ou qui n'habitent plus la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

12. Autres sujets

a) Demande d'appui – Regroupement pour un Québec en santé

ATTENDU qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

ATTENDU que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

ATTENDU que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

ATTENDU que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

2017.02.16 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du conseil présents :

DE SIGNIFIER notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. DE POURSUIVRE et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
   a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
   b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

2. D'INVESTIR les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'ACHEMINER copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

La conseillère Emmanuelle Bagg vote contre.

b) Demande d'appui – Projet de loi C-323

Le conseil ne donne pas son appui au projet de loi C-323 puisqu'il ne s'appliquera pas sur le territoire de la municipalité.

c) Journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents de la MRC Les Maskoutains s'élève à 79,6 % chez les filles et 67,9 % chez les garçons;

CONSIDÉRANT que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 21,7 %;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus ;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société ;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 $ et 20 000 $ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 $ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire sont organisées du 13 au 17 février 2017, lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

2017.02.17 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC des Maskoutains une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

e) ACMPA – Banque postale

Le conseil n'appuie pas la demande de l'ACMPA concernant l'instauration de banques postales.

13. Correspondance

Une liste de la correspondance de janvier a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

Mme Audrey Fortier veut souligner que si le système de messagerie d'urgence est installé par la Régie d'aqueduc, les messages reçus ne concerneront que l'eau potable alors qu'il se peut que d'autres urgences ou messages touchent le territoire de municipalité. Le conseil en prend note.

Le comité de bibliothèque, représenté par Mesdame Karine Monast, Audrey Fortier et Micheline Plante, se dit déçu de la décision du conseil et veut des précisions. Le conseil répond aux questions suivantes :

- Qui sera responsable de communiquer avec le Réseau Biblio, de mandater la conception des plans et d'étudier les coûts ? Ce sera la responsabilité de l'administration municipale.
- Est-ce que le réaménagement du bureau municipal et de la bibliothèque a été prévu au budget 2017 ? Non.
- Quel est le délai pour la production des demandes du comité de bibliothèque concernant les aménagements au sous-sol ? Le plus tôt sera le mieux, mais il faudrait les avoir au printemps pour faire une demande au Fonds de développement rural.
- Quelles sont les subventions possibles à aller chercher ? L'administration municipale s'informera auprès de la MRC des Maskoutains et du Réseau Biblio.

15. Levée de l'assemblée

2017.02.18 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la présente session à 22 h 12.

LISTE DES COMPTES À PAYER – FÉVRIER 2017

	Noms	**Montant**
1	Total des salaires	11 457.70 $
2	Gestim (services d'inspection)	672.60 $
3	Postes Canada (livraison journal et achat de 100 timbres)	148.30 $
4	Ministère du Revenu du Québec (Normes du travail et FSS)	113,08 $
5	Revenu Canada (DAS dec)	1 536.58 $
6	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 100.00 $
7	Location de l'entrepôt	1 006.03 $
8	Fond de l'information foncière (mutations)	4.00 $
9	Télébec	112.23 $
10	RIM (téléphone)	116.12 $
11	Vidéotron (cellulaire inspecteur)	76.35 $
12	Maskatel (interurbains télécopieur)	2.31 $
13	Matrec (collecte conteneur loisirs)	94.59 $
14	Desjardins sécurité financière	891.85 $
15	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	587.01 $
16	Hydro-Québec - 349 rue Principale (garage)	465.05 $
17	Hydro-Québec - 390, rue Principale	1 001.04 $
18	Hydro-Québec - 902, rue Des Loisirs	476.45 $
19	Hydro-Québec - 400, rue Gagné (usine de traitement)	1 694.78 $
20	RARC (consommation 1/3 du budget)	26 600.00 $
21	RARC (Règlement 2009-02 - Quote-part A.I.B.R.)	12 810.00 $
22	RIAM (Matières recyclables)	814.78 $
23	RIAM (Matières organiques)	255.17 $
24	RIAM (Résidus domestiques)	2 011.16 $
25	RIAM (Programme vidange fosse septique 1er versement frais de gestion)	421.00 $
26	RIAM 91er versement de la quote-part)	1 587.50 $

27	Vacuum Drummond (vidande des boues)	1 908.82 $
28	Excavation Michel Lemay (2e versement - contrat neige)	14 256.90 $
29	Sel Frigon	3 671.03 $
30	Buropro Citation (achat de broches pour le photocopieur)	103.42 $
31	Fourniture de bureau Denis - papeterie	64.50 $
32	Groupe de géomatique Azimut (Gonet en ligne pour matrice et évaluation)	869.21 $
33	Entreprise S. Gaudette (néon pour le pavillon)	10.71 $
34	Société Mutuelle de Prévention inc.	287.44 $
35	Financière Banque Nationale (Versement pour le prêt du réseau d'égout)	159 464.00 $
36	MRC des Maskoutains (quote-part/frais d'intérêt sur facture 1600753: 3.64)	20 570.64 $
37	Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (cotisation service de la fibre)	668.05 $
38	Réseau Biblio (Tarification annuelle 2017)	2 931.25 $
39	Réseau Biblio (étiquettes et pellicules protectrices pour les livres)	186.12 $
40	Veolia (produits chimiques pour l'usine)	160.24 $
41	Loutec (location d'une pompe pour l'installation d'un point d'eau)	89.61 $
42	EG Mécanique et soudure (réparation de la souffleuse à neige)	81.28 $
43	Sonic - (propane pour pavillon)	383.44 $
44	Rona (achat d'une poignée porte d'entrée et quincaillerie)	229.57 $
45	COMBEQ - Inscription congrès inspecteur	678.35 $
46	Ville de St-Hyacinthe (dossier cour régionale)	130.50 $
47	Excavation Michel Lemay (achat d'abrasifs)	1 259.85 $
48	RARC (ouverture d'eau - cabane à sucre L. Phaneuf) * sera facturé au contribuable	21.00 $
49	Raymond Chabot Grant Thornton (facture progressive)	9 657.90 $
50	Ville de St-Hyacinthe (frais d'adhésion cour municipale)	229.95 $
51	Festival de musique (subvention 2017	500.00 $
52	Aquatech (assistance février 2017)	1 070.70 $
53	Visa (Joyal - pièces pour tracteur)	280.38 $
54	Visa (Dollar Max - achat divers pinceaux et brosses pour usine)	31.59 $
55	Visa (Super C - achat de papiers mouchoirs)	16.07 $
56	Visa (essence camion et génératrice)	458.97 $
57	Visa (biscuit et breuvages)	48.27 $
	Total des comptes à payer	**286 327,17 $**

Je soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées ci-dessus.

Francine Morin, Maire

Sylvie Chaput, Directrice générale et secrétaire-trésorière